VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 29/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 juin 2026

Délibération N° 22/06/2026 4-8

REMBOURSEMENTS SEJOUR JEUNES 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 16 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Cécile CARLIER, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
Mme Hélène DUBOIS qui a donné procuration à Mme Angélique Delmeiren-Azzaz
M. Alain STEUX qui a donné procuration à M. Jean-Christophe Cambier
M. Cédric PRUVOST qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
M. Guillaume MAUDUIT qui a donné procuration à Mme Laura Olender

Était absent :

M. Baptiste DESCLOQUEMANT

Mme Angélique DELMEIREN-AZZAZ est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Dans le cadre de sa politique sociale, la collectivité est conventionnée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) via le dispositif **VACAF**.

Ce dispositif permet aux familles bénéficiaires de bénéficier d'une prise en charge partielle du coût du séjour. Toutefois, il arrive que certaines familles acquittent l'intégralité du montant du séjour avant que la participation VACAF ne soit confirmée ou versée à la collectivité.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, il convient de régulariser ces situations en remboursant aux familles les sommes indûment perçues par la collectivité une fois le paiement de la CAF encaissé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal dans ce cadre de procéder aux remboursements suivants :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le 24/6/2026
ID : 062-216207530-20260622-D_2026_0622_28-DE

- **45,50€** versée par la famille LEMORT, domiciliée 7, rue des Rosati, Résidence Louis Legay Apt 3 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant BENAMGHAR Yanis

- **45,50€** versée par la famille BERROYER, domiciliée 70, rue de Versailles Apt 135 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant BLOND BERROYER Julia

- **72,24€** versée par la famille BOURREZ, domiciliée 38, rue Henri Barbusse - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant BOURREZ Anaé

- **60,50€** versée par la famille PICHON, domiciliée 1, rue Jacques Higelin – Apt 4 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant CORNARD Romain

- **19,90€** versée par la famille DABURON, domiciliée 11, rue de Cheverny – Résidence les Aravis – Apt 23 - à Saint-Laurent-Blangy pour les enfants DABURON Loona et Aaron

- **50,00€** versée par la famille TAVERNIER, domiciliée 3, rue Fauvet Girel – Résidence Gai Savoir – Apt 122 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant DUWEZ Louis

- **45,50€** versée par la famille SWIATLON, domiciliée 9, rue de Cheverny – Résidence le Brévent - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant HBILA Inès

- **40,00€** versée par la famille HOCQUET PLOMB, domiciliée 17, rue Jean Jacques Rousseau - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant HOCQUET Nathan

- **250,00€** versée par la famille LANSELLE EDVARD, domiciliée 40, rue Louise Michel - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant LANSELLE Raphaël

- **472,50€** versée par la famille LEBAS, domiciliée 36, bis rue Estenne Cauchy - à Saint-Laurent-Blangy pour les enfants LEBAS Maël et Cloé

- **45,50€** versée par la famille LEBRUN JOVINEL, domiciliée 5, rue Cheverny- Résidence le Vignemale - Apt 15 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant LEBRUN Zoé

- **161,00€** versée par la famille LEMAIRE DUSEVAL, domiciliée 7, rue Henri Robert - à Roeux pour l'enfant LEMAIRE Elsa

- **45,50€** versée par la famille PETERS, domiciliée 7, rue Laurent Gers Bâtiment A- porte 402 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant PETERS- SWIATLON Logann

- **500,00€** versée par la famille PINGUIN, domiciliée 20, rue Anne Frank - à Saint-Laurent-Blangy pour les enfants PINGUIN Maélyne et Mahina

- **220,50€** versée par la famille DELANNOY, domiciliée 7, rue de Chambord - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant SUEUR Charlotte

- **220,50€** versée par la famille VILLION, domiciliée 2, rue du Général De Gaulle Apt 823 - à Saint-Laurent-Blangy pour l'enfant VILLION-THILLIEZ Chloé »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

MAIRIE DE SAINT-LAURENT-BLANGY (Pas-de-Calais)